

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR  
L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
(AOT) EN VUE D'EXERCER UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION  
AMBULANTE DE TYPE « FOOD TRUCK »  
SUR LE SITE DU PLANETARIUM LUDIVER**

**NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME :**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Hôtel Atlantique, Boulevard Felix Amiot, 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

**OBJET : AMI** (Appel à Manifestation d'Intérêt) en vue d'une exploitation économique du domaine public pour l'installation d'une activité de restauration ambulante de type food-truck sur le parking du Planétarium LUDIVER, 1700 rue de la libération, Tonneville, 50460 LA HAGUE

La Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite la présence de un à deux points de vente ambulants, style « food-truck » au Planétarium LUDIVER lors de l'événementiel « La Nuit des étoiles » **le vendredi 5 août 2022 en soirée** (*food truck : camion/remorque restaurant équipé pour préparer et vendre de la nourriture*).

La Nuit des étoiles est un événement national, familial, de vulgarisation de l'astronomie. Le Planétarium LUDIVER accueille lors de cette soirée, en moyenne, 2 500 visiteurs (avec des pics exceptionnels à 4 500 certaines années, fréquentation fluctuante selon la météo). Les animations débutent à 20h mais le site est accessible dès 14h pour les activités habituelles sans interruption jusqu'au début de Nuit des étoiles.

**DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, HORAIRES ET DUREE**

Les food trucks seront installés sur le parking ou sur l'esplanade d'accueil du site (possibilité de venir voir sur site)

Les food trucks pourront se raccorder au réseau électrique du site (prévoir sa propre rallonge). Ils devront prévoir des pass-câbles si besoin. Il n'y aura pas d'accès direct de raccordement à un point d'eau.

Les food trucks assureront la vente le vendredi dès 18h00 jusqu'au samedi 01h00.

**CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE**

Proposer une restauration familiale de qualité (par exemple, salades, tartes salées, sandwich, crêpes, galettes, fish&chip, hamburgers, ...) et vente de boissons (froides et chaudes) sans alcool.

Respecter les normes d'hygiène en vigueur pour la restauration, veiller à la propreté de son point de vente et de ses abords (évacuation des déchets générés par l'activité du « food truck »).

La fréquentation étant très fluctuante en fonctions des conditions météo, les ventes sont aléatoires d'une année à l'autre.

### **MODALITES DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE**

L'occupation du domaine public est consentie moyennant le paiement d'une redevance de **20€ TTC (par food truck)** pour la mise à disposition de l'emplacement.

Cette redevance représente l'indemnité d'occupation du domaine public le vendredi 5 août 2022 de 18h00 au samedi 6 août 01h00.

Cette redevance est payable au Trésor Public à réception de l'avis de sommes à payer.

Ce montant comprendra la consommation électrique en cas d'utilisation d'un branchement électrique.

Le montant de la redevance ne sera pas régularisé en cas de résiliation anticipée de la convention.

### **REMISE DES PROPOSITIONS**

1. Le nom du commerce.
2. L'extrait d'inscription au registre du commerce et/ou des métiers.
3. Une photocopie de la carte de commerçant permettant l'exercice d'activités non sédentaires et une photocopie de la carte d'identité.
4. Une attestation d'assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, ses suppléants ou ses installations.
5. Le détail du concept du food-truck, des produits et prestations proposés, en y intégrant l'offre (menu du jour, formules...), les moyens de règlement acceptés.
6. Une présentation commerciale (photo du food-truck dans sa mise en situation commerciale, plaquette, ...) permettant d'en apprécier les dimensions et l'aspect esthétique.

### **LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES**

- La diversité des produits proposés
- la diversité des tarifs
- l'originalité et soin accordés aux installations
- l'éco-responsabilité (produits recyclés/recyclables)

La date limite de réponse est fixée au **lundi 20 juin 2022** par mail à : [sandrine.vallee@lecotentin.fr](mailto:sandrine.vallee@lecotentin.fr) + [gwendoline.poirier@lecotentin.fr](mailto:gwendoline.poirier@lecotentin.fr)